



Vers des Centres Régionaux d'Excellence, dispositifs de recherche-développement innovants pour accélérer la transformation de l'Agriculture en Afrique de l'Ouest

NOTE D'ORIENTATION STRATÉGIQUE



Novembre 2015



Table des matières

Sigles et abréviations	
Résumé Exécutif	
I. Pourquoi établir des Centres Régionaux d'Excellence ?.....	
II. Quels critères pour la qualification d'un Centre Régional d'Excellence ?.....	
2.1. Critère 1 : Cadre d'exercice de la recherche agricole.....	
2.2. Critère 2 : Programme répondant à une demande nationale et régionale.....	
2.3. Critère 3: Qualité/adéquation des équipes de recherche	
2.4. Critère 4: Partenariat et stratégie de planification et de mise en œuvre du programme	
2.5. Critère 5 : Efficience de la stratégie « information & communication pour le développement (COMDEV)»	
2.6. Critère 6 : Contribution au renforcement des capacités des SNERVAS en Afrique de l'ouest	
2.7. Critère 7: Valorisation des résultats de recherche et des innovations.....	
2.8. Critère 8: Gouvernance fonctionnelle du Centre	
2.9. Critère 9: Certification Label ISO	
III. Comment accompagner l'évolution des Centres Nationaux de Spécialisation vers des Centres régionaux d'Excellence ?	
3.1. Label « Centre National de Spécialisation »	
3.2. Label « Centre Régional de Spécialisation »	
3.3. Label « Centre Régional d'Excellence »	
IV. Quels impacts peut-on attendre des CRE ?	

Sigles et abréviations

CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité Permanent Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel
CNS	Centre National de Spécialisation
COMDEV	Communication pour le Développement
CORAF/WECARD	Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles/ West and Central African Council for Agricultural Research and Development
CRA	Centre de Recherche Agricole
CRE	Centre Régional d'Excellence
CRS	Centre Régional de Spécialisation
ECOWAP	Politique agricole de la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
ISO	Organisation Internationale de Normalisation
IAR4D	Recherche agricole intégrée pour le développement
OMD	Objectif du Millénum de Développement
PDDAA/CAADP	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PPAAO	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
RA4D	Recherche agricole intégrée pour le développement
SNRA	Système National de Recherche Agricole
SNERVAS	Système national d'Education, de Recherche et de Vulgarisation Agricoles
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

Résumé Exécutif

Au regard de la faiblesse des capacités (masse critique des chercheurs, de la qualité des infrastructures et des financements dédiés à la recherche) des institutions nationales de recherche ne leur permettant pas de produire suffisamment d'impact pour la transformation de l'agriculture dans la région, la CEDEAO et les Etats membres ont entrepris, avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale et du CORAF/WECARD, de mutualiser leurs efforts pour mettre en place des Centres Nationaux de Spécialisation (CNS). Ces CNS, centrés sur les filières agricoles prioritaires et stratégiques pour le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la croissance économique, ont vocation à évoluer en Centres Régionaux d'Excellence (CRE), définis comme « *Centre régional structurant, orienté vers l'excellence et organisé par des institutions nationales partageant des priorités dans les domaines de la recherche, l'innovation, l'enseignement et l'apprentissage agricoles. Son point d'entrée est constitué par les priorités nationales transversales, avec une vocation régionale. A cet effet, un Centre peut disposer de sites d'expérimentation dans plusieurs pays de l'espace CEDEAO* ». L'établissement des CRE procède de la volonté de mutualiser les compétences et les investissements des Etats membres et de la CEDEAO en vue d'accroître l'impact des innovations agricoles sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la sous-région à travers l'amélioration de la productivité et des revenus agricoles. Avec la mise en œuvre du PPAO, les Etats membres ont validé la mise en place des CNS avec l'ambition de les faire évoluer vers des Centres Régionaux d'Excellence (CRE). Dans cette perspective, la CEDEAO a démontré son engagement en confiant au CORAF/WECARD la responsabilité d'accompagner l'évolution des CNS vers les CRE. Pour ce faire, celui-ci a engagé un processus participatif et inclusif de consultation des parties prenantes de la recherche et du développement agricoles qui a déjà permis définir un cadre de fonctionnement et des critères de passage des CNS vers les CRE. Au terme de cette consultation, 9 critères pour la qualification des CRE ont été déterminés, à savoir (1) le cadre d'exercice de la recherche agricole (2) un programme répondant à une demande nationale et régionale, (3) la qualité et l'adéquation des équipes de recherche, (4) le partenariat et la stratégie de planification et de mise en œuvre participatives du programme régional de la RA4D, (5) l'efficacité de la stratégie d'information et de communication, (6) la contribution au renforcement des Systèmes nationaux d'éducation, de recherche et de vulgarisation agricoles, (7) la valorisation des résultats de recherche et des innovations, (8) la gouvernance fonctionnelle du Centre et, (9) la certification au Label ISO.

Sur la base de leur degré de maturation, qui devra être constatée suite à évaluation indépendante basée sur les 9 critères énumérés ci-dessus, les CNS devront évoluer vers des CRE selon la trajectoire d'évolution suivante : (i) les CNS, lesquels doivent avoir au minimum un degré de maturation de 50% au niveau de chacun des huit critères, hormis le critère « Label ISO », sont déclarés Centres Régionaux de Spécialisation si un Cluster des institutions participantes est établi et le critère de régionalité des programmes rempli ; (ii) le CNS ou le CRS sera qualifié de CRE si leur évaluation conclut à l'établissement de Clusters, à des programmes régionaux, à une bonne gouvernance et à la certification au label ISO 9001/17025.

Au regard de ce cadre d'évolution, les résultats de l'évaluation initiale montrent que tous les 9 CNS sont effectivement établis, avec une performance globale comprise entre 52 et 73%. Pour accéder soit au stade intermédiaire de CRS, soit directement à celui de CRE, un renforcement des capacités des CNS est requis. Dès lors, le CORAF/WECARD a entrepris de développer un Programme régional d'investissement pour l'accompagnement des CNS pour leur évolution vers des CRE, prenant en compte les plans d'action élaborés par chacun d'eux. L'appui de la CEDEAO et de l'UEMOA ainsi que des partenaires techniques et financiers à la

mise en œuvre de ce Programme régional, assurera un déploiement rapide des CRE en vue d'accélérer la transformation de l'agriculture en Afrique de l'Ouest. En effet, les importants résultats générés par les CNS en termes de technologies et innovations dont l'utilisation a permis d'accroître la productivité de 15 à 150% et les revenus agricoles, démontrent bien que l'investissement dans les CRE contribuera de manière significative au renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'amélioration durable de la croissance agricole et à l'intégration régionale par la recherche en Afrique de l'Ouest.

I. Pourquoi établir des Centres Régionaux d'Excellence ?

En vue d'atteindre les OMD notamment en matière de (i) réduction de la famine et de la pauvreté ; (ii) d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; et (iii) le développement agricole durable, le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) s'est fixé comme objectif une croissance annuelle de 6% pour le secteur agricole grâce notamment à la mise en place de son **Pilier-4** centré sur l'amélioration de la productivité v à travers la génération, adaptation, adoption et la diffusion sélective d'innovations agricoles adaptées. C'est dans ce contexte que se situent les **Centres Nationaux de Spécialisation/Centres Régionaux d'Excellence (CNS/CRE)** dont l'organisation procède de la volonté de mutualiser les compétences et les investissements des pays participants **dans le but d'optimiser l'impact des innovations agricoles sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'amélioration de la productivité et des revenus agricoles**. A l'instar des autres composantes du CAADP, le Pilier 4 inclut le renforcement des capacités institutionnelles et humaines du secteur agricole dans son ensemble comprenant les producteurs et organisations de producteurs, les services de la recherche et de la vulgarisation agro-sylvo-pastorales et halieutiques, etc.

Sous ces conditions, le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) est arrivé à point nommé dans la mesure où son objectif de développement qui vise la ***génération, la dissémination et l'adoption à grande échelle d'innovations agricoles en vue de l'amélioration durable de la productivité agricole et l'accroissement significatif des revenus en Afrique de l'Ouest*** devrait contribuer de façon significative à la réalisation de l'objectif spécifique fixé dans le cadre du PDDAA. Ce Programme devrait notamment contribuer à : (i) garantir l'implication de tous les acteurs y compris ceux du secteur privé dans la définition des priorités nationales et régionales ; (ii) améliorer l'efficacité des services de recherche et de vulgarisation ; (iii) mutualiser les ressources humaines et financières ; (iv) améliorer le ratio bénéfice/coût ; (v) promouvoir le partage des connaissances et des technologies agricoles et ; (vi) développer des synergies entre parties prenantes sur la base des avantages comparatifs et du principe de subsidiarité.

L'objectif à terme de cette initiative CNS/CRE, promue initialement par le PPAAO, est de renforcer de façon durable les systèmes régionaux de recherche agricole opérant sur des chaînes de valeurs prioritaires stratégiques et aussi dans le but d'une part de créer des conditions de partenariat équitable et égalitaire par rapport aux centres internationaux centrés dans les mêmes sphères d'intervention et d'autre part, promouvoir une synergie effective entre tous les partenaires en lice impliqués. A ce propos et conformément à sa mission de coordination de la recherche agricole en Afrique centrale et de l'Ouest, le CORAF/WECARD est appelé à jouer un rôle majeur dans l'organisation, la mise en place des instruments régionaux de la recherche stratégique de qualité et performant pour répondre aux attentes des pays de la CEDEAO. Il est à signaler que la mise en place des centres régionaux d'excellence susmentionnés est parfaitement alignée par rapport aux initiatives qui ont présidé à l'établissement des Base-centres par le CORAF/WECARD. Conscient de l'importance des enjeux, les dirigeants des pays concernés ont validé la mise en place des Centres Nationaux de Spécialisation (CNS) organisés dans le cadre du PPAAO avec l'ambition de les faire évoluer vers des Centres Régionaux d'Excellence (CRE) (Figure 1). C'est à ce titre que la CEDEAO a démontré son engagement en confiant au CORAF/WECARD la responsabilité d'accompagner le processus de mise en place et de transformation des CNS vers des CREs performants dans les domaines de l'amélioration significative de la productivité et des revenus agricoles dans une perspective d'amélioration de statut de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

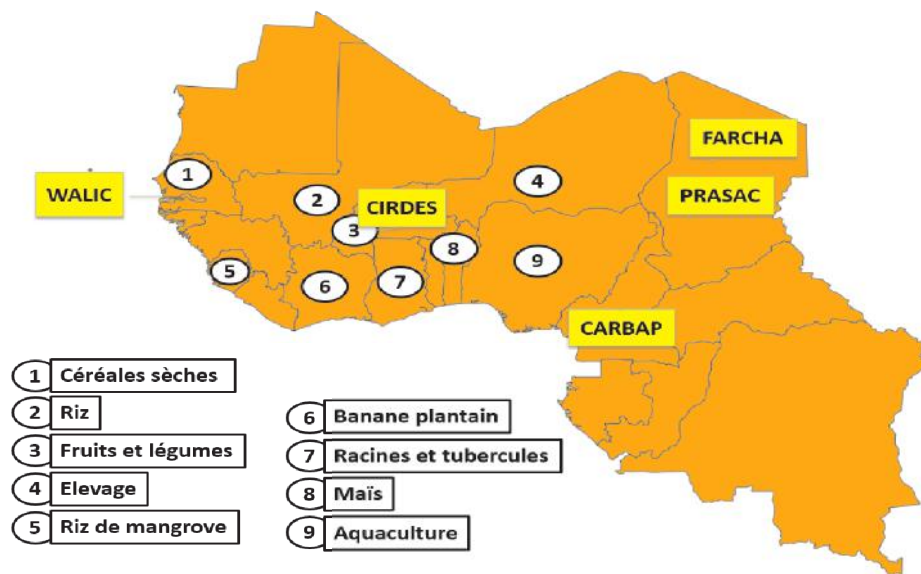


Figure 1. Centres Nationaux de Spécialisation (CNS) et bases-centres du CORAF/WECARD.

II. Quels critères pour la qualification d'un Centre Régional d'Excellence ?

Un Centre Régional d'Excellence est l'aboutissement de la transformation d'un Centre National de Spécialisation vers un niveau d'excellence lui conférant des standards internationaux pour la recherche-développement agricole après avoir rempli un certain nombre de critères de qualification et avoir été certifié Label Excellence.

Encart-1 : Concept de « Centre Régional d'Excellence/CRE »

«Le CRE se définit comme un Centre régional structurant, orienté vers l'excellence et organisé par des institutions nationales partageant des priorités dans les domaines de la recherche, l'innovation, l'enseignement et l'apprentissage agricoles. Son point d'entrée est constitué par les priorités nationales transversales, avec une vocation régionale. A cet effet, un Centre peut disposer de sites d'expérimentation dans plusieurs pays de l'espace CEDEAO».

Cette définition, proposée par le CORAF/WECARD, a été adoptée en plénière par l'ensemble des participants lors de l'atelier sur les Centres Régionaux d'Excellence de la CEDEAO tenue du 8 au 10 mai 2014 à Lomé, Togo.

Dans le passage du statut de CNS à celui de CRE, le palier intermédiaire de **Centre Régional de Spécialisation (CRS)** a été retenu. Celui-ci requiert notamment la « Régionalité des programmes » et la constitution de « Clusters » autour du CNS. Cependant, il est recommandé que cette nouvelle balise soit exploitée de façon souple par les CNS qui le souhaitent sans préjuger de l'aptitude d'autres CNS à passer directement de leur statut actuel de CNS vers celui de CRE si les exigences requises par les procédures de certification au « Label

Excellence » sont remplies par les CNS précités. Le texte ci-dessous présente une synthèse des 9 critères consensuels et harmonisés pour l'évolution des CNS vers des CRE¹.

2.1. Critère 1 : Cadre d'exercice de la recherche agricole

Ce premier « critère » trouve sa justification/pertinence dans la mesure où la performance des CNS/CRE reste fortement tributaire de la qualité des infrastructures et équipement disponibles; le S&E du processus de transformation par rapport à ce critère inclut notamment (mais non exclusivement) les composantes **infrastructures** et **équipements** mis à la disposition :.(i) **Attractivité de la fonction de chercheur** : politique incitative par rapport au statut des chercheurs, politique incitative pour la mobilité des chercheurs régionaux, existence de modalités de conservation des experts sur une durée raisonnable ; (ii) **Infrastructures de recherche du CNS/CRE** : adéquation des infrastructures de recherche et de formation ; («iii) **Equipements de recherche du CNS/CRE** : adéquation des équipements de recherche et de formation.

2.2. Critère 2 : Programme répondant à une demande nationale et régionale

Ce critère vise à renforcer l'alignement des priorités nationales avec les priorités régionales au sein des systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) des pays de la CEDEAO. Les pays doivent se concentrer sur leurs priorités de R & D, plutôt que de tenter de s'attaquer à tous les problèmes possibles avec peu de perspectives de succès, afin de faire le meilleur usage des ressources rares et obtenir des résultats significatifs vers l'augmentation de la productivité et de la compétitivité des produits agricoles. Un pays ne peut facilement accepter cette décision que si elle est assurée de bénéficier des efforts de recherche dans ces autres domaines où il ne dispose pas d'avantage comparatif, mais pour lesquels d'autres pays font de même, au même titre que ses propres efforts dans ses domaines d'avantage comparatif qui bénéficieront à d'autres pays.

Concrètement, la planification, voire la mise en œuvre et le suivi-évaluation, devra se faire en partenariat entre le pays abritant un CNS/CRE dans une priorité nationale alignée à une priorité régionale donnée, avec des institutions nationales d'autres pays ainsi que des institutions régionales et internationales œuvrant dans le même domaine prioritaire.

2.3. Critère 3: Qualité/adéquation des équipes de recherche

La transformation des **Centres Nationaux de Spécialisation (CNS)** en **Centres Régionaux d'Excellence (CRE)** opérationnels est étroitement asservie à la mise en place d'équipes de recherche de classe exceptionnelle de par leur qualification et engagement dans la durée. La qualité du personnel de recherche (*qualité et type de spécialistes en adéquation par rapport aux spécificités des chaînes de valeurs respectives*), la masse critique, la synergie au sein des équipes, la vision et le leadership sont autant de facteurs déterminants au cours de cette phase de transformation progressive des CNS. Les CNS/CRE ne seront effectivement opérationnels que si les **exigences des programmes de recherche** sont en **adéquation parfaite avec la qualité des équipes de professionnels chargées de la mise en œuvre des activités** spécifiques à chaque chaîne de valeurs.

¹ CORAF-CEDEAO, 2014. Critères de qualification des Centres Régionaux d'Excellence. Atelier de la CEDEAO sur les Centres Régionaux d'Excellence, 8-10 mai 2014, Lomé, Togo.

2.4. Critère 4: Partenariat et stratégie de planification et de mise en œuvre du programme

L'émergence de CNS/CRE dans le paysage de la recherche agricole régionale en Afrique requiert des ajustements significatifs dans le mécanisme de coopération entre les entités opérant dans le domaine de la recherche agricole pour le développement (*RA4D*) en Afrique de l'Ouest. Dans ce nouveau contexte, la performance ultime des CNS/CRE dépend aussi de leur capacité à promouvoir un **partenariat régional** et une synergie effective entre les entités concernées. **L'objectif** à terme de cette coopération est de : (i) promouvoir un partenariat régional actualisé intégrant l'émergence des CNS/CRE dans le paysage de la recherche agricole régionale pour les sept chaînes de valeurs prioritaires ciblées ; (ii) minimiser les duplications et optimiser les compétences fournies par les entités de recherche différenciées (SNERVAS, CNS/CRE, GCRAI et autres CRA) opérant sur les mêmes chaînes de valeurs à travers les pays du PPAO-2A ; (iii) promouvoir les ajustements nécessaires dans la manière d'entreprendre des parties prenantes en vue d'une meilleure définition des rôles respectifs ; et (iv) développer un mécanisme opérationnel de coopération entre parties prenantes à travers la mise en place d'une planification concertée du programme de RA4D des CNS/CRE.

2.5. Critère 5 : Efficience de la stratégie « information & communication pour le développement (COMDEV)»

Ce critère devrait permettre d'évaluer la stratégie de chaque CNS/CRE dans les deux domaines importants au cours du processus de valorisation/exploitation des résultats de la recherche pour le développement à savoir: (i) communications scientifiques et techniques à l'adresse de la communauté scientifique et technique nationale, régionale et internationale; et (ii) communication « Grand public » à l'adresse des autres utilisateurs de la chaîne des acteurs relevant de la chaîne de valeurs concernée.

2.6. Critère 6 : Contribution au renforcement des capacités des SNERVAS en Afrique de l'ouest

Des SNERVAS « forts » sont essentiels aussi bien au cours de la mise en œuvre des programmes des CNS/CRE que pendant la phase d'exploitation et de valorisation des acquis en milieu réel (*niveaux national et régional*). La mise en œuvre de ce critère requiert une étroite collaboration entre les CNS/CRE, les SNERVAS, le CORAF et les partenaires internationaux dont les centres du CGIAR constituent une des composantes majeures. L'accent devra être mis notamment sur : (i) la circonscription des besoins prioritaires des programmes nationaux en matière de renforcement des capacités ; (ii) le programme de formation académique au niveau PhD et Master; et (iii) le programme de formation et de recyclage (*à la carte/ de remise à niveau*) à l'adresse de l'ensemble du personnel scientifique et technique identifié.

2.7. Critère 7: Valorisation des résultats de recherche et des innovations

Quoique **le nombre et la qualité** des innovations agricoles finies/éprouvées **mises au point et à disposition** sont importants, une attention particulière sera accordée aux trois facteurs suivants : (i) le nombre/proportion des **innovations agricoles précitées effectivement testées en milieu paysan** ; (ii) le nombre/proportion des **innovations agricoles précitées effectivement disséminées et adoptées à grande échelle** ; et (iii) la contribution des innovations agricoles « finies » à **l'accroissement tangible de la productivité et des revenus de X % & Y %**.

2.8. Critère 8: Gouvernance fonctionnelle du Centre

Ce critère important exige l'**ouverture des organes de gouvernance aux autres pays et institutions** qui devront faire leur entrée au sein des **Unités régionales de coordination**, des **Comités scientifiques et techniques** et du **Comité Régional de Pilotage** des CRS/CRE.

NB. Les modalités et le timing pour la transformation des organes de gouvernance précités sont placés sous le leadership de CORAF/WECARD.

2.9. Critère 9: Certification Label ISO

Ce critère intègre l'ensemble des facteurs conditionnant la performance des équipes de recherche chargées de la mise en œuvre du PR-RA4D. Il permet de suivre le niveau de mise en conformité des CNS/CRE par rapport à la norme standard internationale ISO¹⁹ dans la mesure où la performance des CNS/CRE reste fortement asservie à la qualité de l'environnement scientifique et technique des CNS/CRE. La pondération de ce **critère de qualification au Label ISO** pourrait être appréciée à travers les lignes de force suivantes:

Equipe de recherche, Gestion, Fonctionnement & Manuel des procédures, Impact environnemental, Enquête de satisfaction, Durabilité des financements. Pilotée par des agences spécialisées, la **certification ISO** pourrait être organisée suivant les **trois étapes suivantes** : **Etape 1: Diagnostic de base/Situation de référence** ; **Etape 2: Elaboration & mise en œuvre du Programme Qualification** ; **Etape 3: Audit de certification ISO** (Label ISO-9001).

III. Comment accompagner l'évolution des Centres Nationaux de Spécialisation vers des Centres régionaux d'Excellence ?

La constatation de l'évolution des CNS vers des CRS et vers des CRE est fondée sur l'évaluation desdits CNS sur la base des critères de qualification cités plus haut en vue de déterminer de leur degré de maturation.

En vue de mesurer le degré de transformation des CNS vers des CRE pour leur conférer le Label « CRS » ou le Label « CRE », un mécanisme d'évaluation indépendante a été mis en place². Il est basé sur le degré de maturation des CNS en rapport avec les critères de qualification des CRE (Figure 2).

3.1. Label « Centre National de Spécialisation »

- Au minimum un degré de maturation de 50 % au niveau de chacun des huit critères, hormis le critère « Label ISO ».

3.2. Label « Centre Régional de Spécialisation »

Pour prétendre au Label « Centre Régional de Spécialisation », un CNS doit avoir :

- Au minimum, un degré de maturation de 60 % au niveau de chacun des 6 critères suivants : le cadre d'exercice de la recherche agricole, la qualité et l'adéquation des équipes de recherche, l'efficacité et la stratégie d'information et de communication pour le développement, la contribution au renforcement des SNERVA, la valorisation des résultats de recherche, la gouvernance ;

² CORAF/WECARD, 2015. Atelier de consultation des institutions membres et partenaires des CNS pour leur évolution vers des Centres Régionaux d'Excellence de Recherche-Développement en Afrique de l'Ouest. Lomé, 12 au 16 Octobre 2015, RAPPORT DE SYNTHÈSE. 7 p.

- Au minimum, un degré de maturation de 80 % au niveau des critères « régionalité des programmes » et « partenariat et stratégie de planification et de mise en œuvre des programmes » ;
- Initié une démarche qualité.

3.3. Label « Centre Régional d'Excellence »

Le Label « Centre Régional d'Excellence » est conféré à un CNS ou à un CRS s'il remplit les conditions de performance suivantes :

- Les 8 critères hormis le critère « label ISO » doivent atteindre au minimum un degré de maturation de 70 % ;
- Le degré de maturation du critère « Label ISO » doit atteindre au minimum 80 %.



Figure 2. Trajectoire d'évolution des CNS vers des CRE.

Une évaluation initiale des Centres Nationaux de Spécialisation³ dans leur évolution vers des Centres régionaux d'Excellence de Recherche-Développement en Afrique de l'Ouest a montré que ces Centres ont tous atteint et dépassé la première étape de la trajectoire d'évolution. Cependant, aucun des CNS ne satisfait à ce jour pleinement les critères d'éligibilité au CRE. Un premier groupe de CNS s'en approche sur le plan des infrastructures, équipements et expertises, mais manquent de cohésion institutionnelle et de visibilité de la régionalité (cas du CNS Aquaculture et dans une moindre mesure du CNS Céréales Sèches, CNS Plantain et CNS Racines et Tubercules). Les CNS du second groupe s'en approchent sur le plan de la mission et la culture institutionnelle mais sont encore loin de satisfaire les exigences de la qualité (cas du CNS Riz et dans une moindre mesure du CNS Maïs et CNS Fruits et Légumes). Enfin, il y a un troisième groupe dont les CNS sont encore loin des exigences sur le plan de la culture institutionnelle, des infrastructures et de la qualité des ressources humaines comme le CNS Elevage.

Il en résulte la nécessité d'accompagner ces CNS, notamment pour : (i) consolider les clusters formant le CNS ; (ii) renforcer la régionalité de la mission à travers une plus grande implication des pays-clients dans la planification et la mise en œuvre des programmes de

³ Traoré A., Niang P.N., 2015. Evaluation des Centres Nationaux de Spécialisation dans leur évolution vers des Centres régionaux d'Excellence de Recherche-Développement en Afrique de l'Ouest. Dakar, CORAF/WECARD, 260 p.

recherche ; (iii) doter les CNS d'organes de gouvernance appropriés adaptés à leurs missions régionales et à leur vocation d'excellence et ; (iv) revoir avec les institutions de rattachement des clusters, le niveau d'autonomie et le statut acceptable pour eux dans la création du CRE.

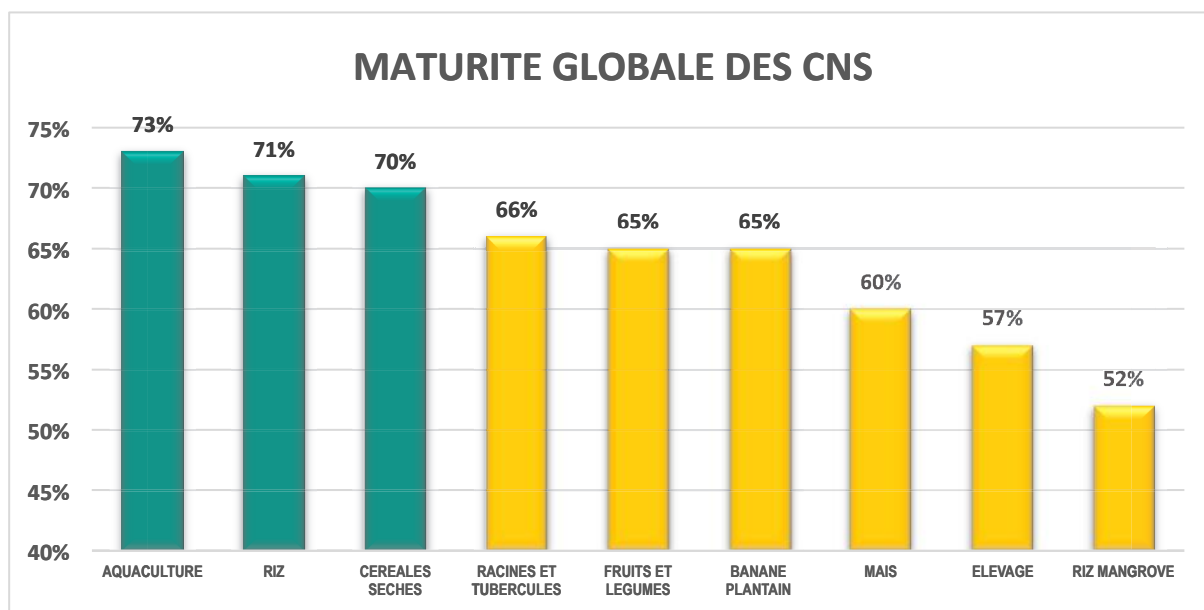


Figure 3. Degré de maturation des CNS dans leur évolution vers des CRE.

Au regard de ce qui précède, un Plan d'action quinquennal par CNS est en cours de développement pour accélérer la mise à niveau des Centres pour leur transformation en CRS pour certains et directement en CRE pour d'autres. Sur la base des plans d'action validés des CNS, un Programme régional d'appui aux CNS pour leur évolution vers des CRE sera développé et mis en œuvre par le CORAF/WECARD.

IV. Quels impacts peut-on attendre des CRE ?

Afin de contribuer à la réalisation des objectifs des politiques nationales et ceux du PDDAA, de l'ECOWAP et de la PAU en rapport avec les filières agricoles prioritaires (riz, maïs, céréales sèches, racines et tubercules, fruits et légumes, banane et plantain, aquaculture, bétail-viande, lait et aviculture), les CNS ont développé plus de 159 technologies et innovations au cours des 5 dernières années. L'accent a été mis sur la création variétale (chaque CNS a mis au point de nouvelles variétés qu'il a homologué), (ii) l'amélioration du matériel animal et halieutique, (iii) les équipements de mécanisation d'opérations culturales tels que le semoir de riz et la récolteuse de manioc, (iv) les technologies de transformation du mil, manioc, banane plantain, maïs et de la viande, y compris la fabrication de pain composite pour ajouter de la valeur aux produits locaux.

L'utilisation de ces nouvelles technologies et innovations a entraîné une augmentation des rendements agricoles de 30 à plus de 150% au profit d'environ 5.095.000 bénéficiaires directs, dont 40% de femmes, comprenant des producteurs, transformateurs, commerçants, etc. Plus de la moitié de ces bénéficiaires ont adopté ces nouvelles technologies ayant entraîné un accroissement de la production et des revenus agricoles. En vue de renforcer les capacités des SNRA, plus de 916 jeunes scientifiques ont été formés dans divers domaines en lien avec les filières agricoles prioritaires. A travers la mobilité des chercheurs et les échanges des nouvelles technologies entre les pays, les CNS ont aussi contribué à l'intégration régionale par la recherche-développement en Afrique de l'Ouest. Avec les modules de formation

modules de formation continue à l'intention des acteurs des chaînes de valeur à partir des technologies générées ou des innovations venant d'ailleurs, les CNS évoluent non seulement vers de véritables centres de génération des technologies, mais aussi et surtout des Centres d'incubation en entrepreneuriat agricole dans leurs domaines de compétence respectifs. Au regard des acquis et des effets des CNS cités plus haut, on peut sans risque de se tromper faire l'hypothèse que les CRE, résultat ultime de l'évolution des dits CNS, produiront d'importants impacts et contribueront de manière significative à l'atteinte des objectifs de l'ECOWAP, de la PAU et du PDDAA.

L'appui de la CEDEAO et de l'UEMOA, ainsi que celui des partenaires techniques et financiers à la mise en œuvre du Programme régional d'accompagnement des CNS, assurera un déploiement rapide des CRE en vue d'accélérer la transformation de l'agriculture en Afrique de l'Ouest.





7, Avenue Bourguiba, BP 48- cp18523- Dakar SENEGAL
Tel 221 869 96 18 Fax 221 869 96 31
secoraf@coraf.org www.coraf.org